Commission du Conseil Communal Préavis Municipal n°12/2009

> Au Conseil Communal 1304 Cossonay

Cossonay, le 28 novembre 2009

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 12/2009 concernant l'exécution des travaux relatifs à la réfection de la Rue des Etangs et des carrefours de la Poste et du Pont.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission désignée par le bureau du Conseil pour étudier le préavis municipal susmentionné s'est réunie une première fois le 21 octobre 2009 en présence de M. Jean-Marc Evard, Municipal chargé de cette affaire, que nous remercions pour toutes les explications fournies.

La commission s'est à nouveau réunie le 10 novembre 2009 et la rédaction finale de ce rapport a été effectuée par échange de courriels.

Mise à l'enquête:

La mise à l'enquête publique s'est terminée le 11 octobre 2009.

Une opposition a été enregistrée, elle concerne le ralentisseur situé sur la route de Lausanne.

Si l'opposition n'est pas levée les travaux pourraient s'effectuer sans le ralentisseur, mais le canton risque de s'y opposer.

Une séance de conciliation entre la municipalité et les opposants est prévue à la fin du mois de novembre 2009.

Ralentisseur:

Le ralentisseur prévu n'est pas identique à celui actuellement en place pour la phase test. Il s'agira d'un élément mieux intégré dans la pente de la route dont l'effet sera

moindre, surtout dans le sens de la descente. Le service des nuisances de l'état a donné son accord pour un tel ralentisseur.

Un ralentisseur autre que du type "gendarme couché" n'est pas souhaitable car un rétrécissement de la chaussée impliquerait un danger accru pour les véhicules à 2 roues ainsi qu'un manque de fluidité du trafic en direction de Penthalaz.

L'option, pas retenue actuellement, de pose d'une bande rugueuse au centre de la chaussée donne une impression d'étroitesse et incite naturellement au ralentissement des véhicules.

Remarques des usagers:

Une vingtaine d'avis de la population et d'utilisateurs ont été communiqués à la municipalité.

Les points négatifs relevés sont les suivants:

- Haut de la Grand-Rue, augmentation du bruit dû au démarrage des véhicules arrêtés avant le giratoire du carrefour de la Poste.
- Carrefour du Pont, difficulté de parcage pour les véhicules de livraisons.
- Mauvais éclairage du giratoire situé au carrefour du Pont.

Les autres avis communiqués à la municipalité sont des messages de satisfaction, ils relèvent l'amélioration de la fluidité du trafic.

<u>Giratoires:</u>

Des essais ont également été effectués lors d'une rencontre avec des agriculteurs. Après quelques modifications il s'avère que tous les types de véhicules peuvent franchir les 2 giratoires.

La disposition finale des giratoires correspond à ce qui est actuellement provisoirement en place à quelques différences près, notamment des rayons de courbures corrigés et la surélévation des pastilles centrales. A noter que les bordures seront franchissables et les panneaux de signalisation démontables pour permettre le passage de convois exceptionnels.

Dans les giratoires il sera nécessaire de renforcer la structure du terrassement à cause de la giration des véhicules dans un rayon limité, ceci afin d'éviter la déformation du bitume et de la couche inférieure.

En dehors des giratoires les travaux consisteront en la pose d'un nouveau tapis, il s'agira d'un revêtement phonique, conçu pour absorber le bruit.

Eclairage:

Vu que la rue des Etangs est un axe principal, il s'agit de garantir un certain niveau d'éclairage.

Les lampadaires prévus seront équipés de lampes de 70 watts, 100 watts pour ceux actuellement en fonction à la rue des Etangs, ce qui permettra de diminuer la consommation d'énergie et d'aller ainsi dans le sens du développement durable.

A noter qu'une nouvelle réglementation concernant l'éclairage public, dont le but est la diminution de la consommation d'énergie, va entrer en vigueur. Il faudra en tenir compte lors du choix des nouveaux lampadaires.

L'emplacement du nouvel éclairage, soit au côté sud de la rue des Etangs, permettra l'atténuation de l'éblouissement en arrivant sur le giratoire du Pont depuis la route de Lausanne.

De l'avis des urbanistes associés au projet, l'éclairage doit faire intégralement partie du réaménagement d'une rue. Ceci correspond également à la vision de la municipalité et de sa volonté d'une réalisation harmonieuse.

Coûts:

Vu que le poste génie civil était devisé à une somme supérieure à 1 million de francs, le fonctionnement est celui du marché public. 16 entreprises ont demandé la soumission et 7 y ont répondu favorablement.

L'appel d'offre concernant l'éclairage a été demandé auprès de 4 entreprises, 3 y ont répondu et une a renoncé.

Délai de réalisation:

Le préavis municipal mentionne que le début des travaux est prévu au printemps 2010 pour une durée de 9 mois.

Il est à noter que le démarrage de la construction du giratoire à Penthalaz pourrait bien retarder le début des travaux dans notre commune, car au vu des contraintes de circulation que ces chantiers imposent il est envisageable que le service des routes demande un nouveau calendrier, soit attendre la fin des perturbations à Penthalaz avant de démarrer celles à Cossonay.

En résumé:

Lors de la séance du conseil communal du 25 août 2008 notre conseil avait décidé d'autoriser la municipalité à procéder à des essais des circulations automobiles et piétonnières aux carrefours du Pont et de la Poste, ainsi qu'à la rue des Etangs.

L'objectif de ces essais était de s'assurer que le concept proposé apporte des solutions valables aux problèmes de circulations dans notre commune.

Ces essais démarrés depuis maintenant 1 année ont montré que les concepteurs ont vu juste et que ce projet donne satisfaction, ainsi et au vu de ce qui précède, la commission unanime propose au conseil communal d'adopter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

Le Conseil Communal de Cossonay

- Vu le préavis municipal n° 12/2009 concernant l'exécution des travaux relatifs à la réfection de la Rue des Etangs et des carrefours de la Poste et du Pont.
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire.
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide:

D'autoriser la Municipalité à:

- Faire exécuter les travaux relatifs à la réfection de la Rue des Etangs et des carrefours du Pont et de la Poste.
- Financer les travaux devisés à Fr. 1'663'000.- par un emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier.
- Porter la valeur des travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus.

Pour la commission:	
Michel-Alain Borgeaud	
Philippe Wiesmann	
Olivier Richoz, rapporteur	(D. Dice)